

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs
Les conseillers municipaux

Madame, Monsieur,

En date du 21 mars 2019, le quorum n'ayant pas été atteint, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Jeudi 28 mars 2019 à 20 H 30
Salle du Conseil Municipal

Délibérations :

- 1) Vote des taux des taxes directes locales
- 2) Approbation du compte administratif 2018 : ville
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2018 : ville
- 4) Vote du budget primitif 2019 : ville
- 5) Approbation du compte administratif 2018 : eau
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2018 : eau
- 7) Vote du budget primitif 2019 : eau
- 8) Approbation du compte administratif 2018 : assainissement
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2018 : assainissement
- 10) Vote du budget primitif 2019 : assainissement
- 11) Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77

Fait à Montry, le 22 mars 2019

Le Maire,



Françoise SCHMIT

POUVOIR *

Je soussigné(e),..... donne pouvoir à

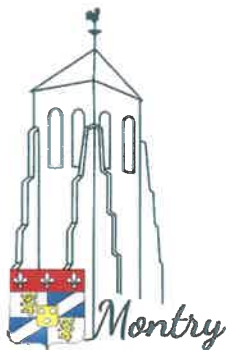
- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal ordinaire, convoqué pour le 28/03/2019
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Montry, le.....
Signature

Porter à la main « **bon pour pouvoir** » et signer

* article L2121-20 : Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Jeudi 28 mars 2019 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

Délibérations :

- 1) Vote des taux des taxes directes locales
- 2) Approbation du compte administratif 2018 : ville
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2018 : ville
- 4) Vote du budget primitif 2019 : ville
- 5) Approbation du compte administratif 2018 : eau
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2018 : eau
- 7) Vote du budget primitif 2019 : eau
- 8) Approbation du compte administratif 2018 : assainissement
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2018 : assainissement
- 10) Vote du budget primitif 2019 : assainissement
- 11) Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77

Fait à Montry, le 22 mars 2019

Le Maire,

